

Fitness Management
Société par actions simplifiée au capital de 163.231,25 euros
Siège social : 8 rue Lamartine - 75009 Paris
830 217 964 RCS Paris

(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 8 JUILLET 2024**

Les soussignés :

(...)

Agissant en qualité de seuls associés de la Société (les « **Associés** ») et conformément à l'article 17.2.1 des statuts aux termes duquel les décisions peuvent s'exprimer dans un acte sous seing privé exprimant le consentement de tous les associés.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- les statuts de la Société ;
- les lettres de démission de Montefiore Investment (453 184 806 R.C.S Paris) et de Monsieur Eric Bismuth de leurs fonctions de membre du comité stratégique de la Société ; et
- de la déclaration de non-condamnation et d'acceptation des fonctions de Madame Marie Londero et de la lettre d'acceptation des fonctions de la société BARENT (tel que ce terme est défini ci-après),

et de l'ordre du jour ci-après reproduit :

1. Constatation de la démission de Montefiore Investment et de Monsieur Eric Bismuth de leurs fonctions de membre du comité stratégique ;
2. Nomination de deux membres du comité stratégique en remplacement de Montefiore Investment et de Monsieur Eric Bismuth ; et
3. Pouvoirs pour formalités.

Le cabinet EXELMANS AUDIT, commissaire aux comptes, ayant été informé des présentes.

Les Associés ont adopté à l'unanimité les décisions ci-après :



PREMIERE DECISION

Constatation de la démission de Montefiore Investment et de Monsieur Eric Bismuth de leurs fonctions de membre du comité stratégique

Les Associés, connaissance prise :

- des statuts de la Société ; et
- des lettres de démission de Montefiore Investment et de Monsieur Eric Bismuth de leurs fonctions de membre du comité stratégique de la Société,

décident de dispenser Montefiore Investment et Monsieur Eric Bismuth du délai de préavis d'un mois et du formalisme de notification de démission prévus à l'article 13.2.2 des statuts de la Société,

prennent acte de la démission de Montefiore Investment et Monsieur Eric Bismuth de leurs fonctions de membre du comité stratégique, avec effet immédiat,

décident de donner quitus entier et sans réserve à Montefiore Investment et Monsieur Eric Bismuth pour l'exécution de leurs mandats de membres du comité stratégique.

DEUXIEME DECISION

Nomination de deux membres du comité stratégique en remplacement de Montefiore Investment et de Monsieur Eric Bismuth

En conséquence de ce qui précède, les Associés, connaissance prise de la déclaration de non-condamnation et d'acceptation des fonctions de Madame Marie Londero et de la lettre d'acceptation des fonctions de la société BARENT,

décident de nommer en qualité de membres du comité stratégique, avec effet à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- Madame Marie Londero, de nationalité française, née le 16 décembre 1985 à Colombes demeurant 52 rue du Général de Miribel, 92063 Rueil-Malmaison, en remplacement de Montefiore Investment, membre du comité stratégique démissionnaire ; et
- la société BARENT, société par actions simplifiée au capital de 50.000 €, dont le siège social est à Paris (75116), 40 rue de la Faisanderie, immatriculée sous le numéro 928 387 430 RCS Paris, représentée par Monsieur Eric Bismuth, représentant permanent, en remplacement de Monsieur Eric Bismuth, membre du comité stratégique démissionnaire.

Les personnes susmentionnées ne percevront aucune rémunération au titre de leurs fonctions de membre du comité stratégique et n'auront pas droit au remboursement des frais encourus au titre de leurs fonctions.

Les Associés prennent acte que les membres du comité stratégique ont déclaré accepter, par avance, ces fonctions et affirmé ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de s'opposer à cette acceptation, ni être frappés par aucune mesure ni disposition susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.



TROISIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Certifié conforme à l'original



Le président
B&S Fitness Consult
Monsieur Bertrand Bonelli